

## Compte rendu de la réunion d'information hebdomadaire du 06 août 2021 avec la DRFIP

Etaient présents : MMES .....

Les représentants du personnel ont été conviés par la DRFIP pour un retour de la décision prise par la DG concernant l'application de la loi Pass sanitaire

### 1) **Obligation du pass-sanitaire**

Malgré les éléments présentés par la DRFIP pour justifier que le bâtiment de la TPCHUM est hors de l'enceinte de l'hôpital Zobda Kittmann. Le DG considère qu'il s'agit d'une annexe de l'hôpital et que par conséquent, il applique stricto sensu la loi dès le 09 août 2021. Les agents de la TPCHUM sont donc soumis à l'obligation vaccinale ainsi que tous les intervenants sur ce site.

Les organisations syndicales ont fait remarquer que compte tenu de la situation actuelle et en cette veille de week-end, les centres de test sont engorgés, trouver un rendez-vous avec professionnel de santé pour le test antigénique. Les délais sont courts pour présenter un test lundi. Une tolérance est donc prévue cette première semaine. Le test n'est pas exigé le 09 août mais le sera à partir du 10 août. Les représentants du personnel ont demandé qu'il soit accordé 3h pour aller effectuer les tests. En effet SOLIDAIRES souligne qu'il n'y a pas de centre de test à proximité du CHU. La DRFIP accordera 1h30.

**SOLIDAIRES souligne que pour l'heure, au Centre Hospitalier de la Meynard, compte tenu du contexte, aucun personnel soignant n'est tenu de présenter un tel document dans l'immédiat. SOLIDAIRES demande alors pourquoi une telle volonté de notre direction locale à appliquer dès le 10 août la loi.**

Les dernières annonces gouvernementales de ce week-end autorisent en plus des tests PCR et antigénique, l'auto test fait sous contrôle d'un professionnel de la santé et les tests sont valables 72 heures au lieu de 48heures.

Pour rappel: les agents qui ont été testés positif au cours des six derniers mois, ainsi que ceux qui présentent une attestation de contre – indication de vaccination ne sont pas concernés par le pass sanitaire.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont aussi demandé le déménagement de la TPCHUM. Solution envisageable dans les locaux de Cluny mais pas dans l'immédiat.

La DRFIP se rendra lundi à la TPCHUM pour informer les agents

### 2) **Nettoyage des locaux en présence d'un cas positif**

Mme ... nous informe que la pulvérisation ne sera plus utilisée. Un nouveau process avec de nouveau produits soi-disant plus efficaces sera proposé à la société de nettoyage. Si la société est en capacité de réaliser cette technique, plus besoin de renvoyer tous les agents de l'ensemble des services situés sur un même pallier. C'est bien sur le moindre coût qui motive cette décision.

### **3) Accueil du public**

Les organisations ont fait remonter les problèmes rencontrés sur le site de Cluny mardi dernier. Grande affluence et mécontentement des usagers. La seule réponse de la Direction : la mise en œuvre de communiqués dans la presse demandant aux usagers de privilégier les démarches en ligne et les paiements dans les points loto.

Vos représentants